



ADHERER A L'ASSOCIATION YOON

YOON France a pour mission de favoriser la juste intégration professionnelle des personnes étrangères, en phase avec leurs compétences et leurs ambitions. Adhérer à l'association, c'est considérer que l'intégration professionnelle de ces personnes est source de mieux vivre ensemble et contribue à une société plus responsable et plus performante.

YOON vous propose deux modes d'adhésion différents (voir tableau ci-dessous). Les demandes d'adhésion sont soumises aux membres du Conseil d'Administration de YOON pour validation, via un bulletin de demande d'adhésion. Une fois votre adhésion confirmée, vous recevrez votre carte de membre.

Merci du soutien et de la contribution que vous apporterez à YOON grâce à votre adhésion. Pour toute question : contact@yoonfrance.com

Vous souhaitez adhérer à titre de...	C'est-à-dire que...	Droits Devenir membre, c'est...	Devoirs Devenir membre, c'est...	Montant de la cotisation
1. MEMBRE ADHERENT	... vous soutenez l'action de YOON et vous en parlez autour de vous, lors de vos échanges avec votre famille, vos amis, vos collègues, votre réseau personnel et professionnel.	<ul style="list-style-type: none">• assister aux assemblées générales avec voix consultative,• bénéficier de tarifs préférentiels sur les formations à l'ADN de YOON (formation Interculturalité et formation Droits des étrangers) et sur les ateliers proposés par YOON,• accéder prioritairement et à des conditions préférentielles aux événements organisés par YOON,• recevoir la newsletter.	<ul style="list-style-type: none">• signer et respecter le contenu de la Charte d'engagement YOON,• être à jour de sa cotisation.	10 €/an

<p>2. MEMBRE ADHERENT ACTIF*</p> <p>*Sous réserve d'un échange sur vos motivations et vos souhaits d'action.</p>	<p>... vous soutenez l'action de YOON et vous en parlez autour de vous, lors de vos échanges avec votre famille, vos amis, vos collègues, votre réseau personnel et professionnel</p> <p>ET vous contribuez activement, à titre bénévole, à ses activités et à son développement, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - porte-parole lors d'évènements auxquels participe YOON, - formateur en fonction de vos compétences, - professionnel désireux de mettre son réseau à disposition de l'association et des personnes accompagnées, - appui logistique, - etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • assister aux assemblées générales avec voix délibérative, • devenir éligible au Conseil d'Administration de YOON à partir de la troisième année d'adhésion, • bénéficier gratuitement des formations à l'ADN de YOON (formation Interculturalité et formation Droits des étrangers), • bénéficier de tarifs préférentiels sur les ateliers proposés par YOON, • accéder prioritairement et à des conditions préférentielles aux évènements organisés par YOON, • recevoir la newsletter. 	<ul style="list-style-type: none"> • signer et respecter le contenu de la Charte d'engagement YOON, • se former à l'ADN de YOON (formations Interculturalité et Droits des étrangers), • être à jour de sa cotisation. 	<p>10 €/an</p>
---	---	--	---	----------------

Quelques précisions

- Le terme « Yooner » désigne la personne accompagnée par l'association.
- Les coachs et les formateurs en Français Langue Étrangère (FLE) qui accompagnent les Yooners ont un vote consultatif. A ce titre, ils adhèrent comme membre adhérent simple.
- Les Yooners en cours d'accompagnement sont libres de devenir ou non membre adhérent de YOON. S'ils choisissent d'adhérer, ils adhèrent comme membre adhérent simple.
- Les coachs et les formateurs FLE qui accompagnent les Yooners, ainsi que les Yooners eux-mêmes, ne paient ni les formations et ateliers proposés par YOON.